

AR Prefecture

017-211702410-20230215-D20230214-DE
Reçu le 24/02/2023



COMMUNE DE

Montguyon

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 15 FEVRIER 2023 - N° 2023/14

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session extraordinaire à 20 heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 février 2023

Date d'affichage : 16 février 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Didier MOUCHEBOEUF, Marc LIONARD, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD et Ludovic GIRARD

Etait absent : Marc LIONARD

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Durée d'amortissement des travaux de voirie de la RD 910 (avenue de la République)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que des travaux de voirie se sont déroulés en 2022 sur la route départementale 910, avenue de la République pour un montant de 67 845,36 euros.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il convient de se prononcer sur la durée de l'amortissement de ces travaux qui peut être au maximum de 15 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE FIXER** la durée de l'amortissement des travaux de la route départementale 910 à 15 ans,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

